

Nomination de la Responsable Administrative et Financière de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles (S.E.N)

Le Président de l'Université des Antilles

νυ	le code de l'Education, notamment son article L 712-2 ;
Vυ	la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités ;
Vυ	les statuts de l'université des Antilles approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
Vu	la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'UA du 25 janvier 2017 portant
	élection de Monsieur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles (UA) ;
Vu	l'arrêté CAB nº 2021-331 en date du 17 mars 2021 portant fin de fonction fin de fonction de la
	Responsable administrative adjointe du Pôle Universitaire de Guadeloupe ;
Vu	la demande du Doyen de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles et l'avis favorable du Vice- président du pôle Guadeloupe en date du 17 mars 2021;

ARRETE

Article 1

Madame Chrystelle BERCHEL, Attaché d'Administration de l'Etat (AAE), est nommée en qualité de Responsable Administrative et Financière de la Faculté des Sciences Exactes et Naturelles de l'Université des Antilles.

Article 2

Cette nomination prend effet à compter du 18 mars 2021.

Article 3

Le Directeur Général des Services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 17 mars 2021

